



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NISSAN LEZ ENSERUNE DU 16 OCTOBRE 2009

Présents : ALBERT Catherine - BERRAH Bruno - BOUCABELLE Yves - CANO Joseph - CROS Pierre - DANOY Hélène - DESGARCEAUX Valérie - DRAPIE Denis - DUVIVIER Yannick - FROISSART Pascal - GALTIER Thibault (absent à partir de la question n°15) - LAMBERT Ludovic - LAURENS Danièle - MARTINEZ Antoine - RODIERE AMEIL Yannick - ROUAIS Laurence - SAZARIN Anita - SUAU Claude - VICENTE Christian - VOINOT Bernard

Absents : GAY Philippe

Procuration : LOPEZ Cyril à CANO Joseph - PERALDI Michel à CROS Pierre

Secrétaire : AMEIL Yannick

ORDRE DU JOUR

1 - Election d'un adjoint au maire suite à la démission d'un adjoint

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Ludovic LAMBERT souhaite se retirer de ses fonctions de 3ème adjoint tout en restant conseiller municipal. Sa démission a été acceptée par lettre de Monsieur le Préfet réceptionnée le 21 septembre 2009.

Monsieur le Maire propose que le nouvel adjoint occupe la 6ème place au tableau avec délégation pour la vie associative, les sports et les loisirs.

L'ordre et délégation des adjoints seront donc les suivants :

- 1er adjoint : M. Thibault GALTIER pour urbanisme, environnement et cadre de vie
- 2ème adjoint : Mme Yannick RODIERE-AMEIL pour solidarité et action sociale
- 3ème adjoint : M. Pascal FROISSART pour finances, intercommunalité et économie
- 4ème adjoint : M. Antoine MARTINEZ pour personnel et travaux quotidiens
- 5ème adjoint : M. Bernard VOINOT pour travaux, voirie, circulation et stationnement
- 6ème adjoint : pour vie associative, sports et loisirs.

Monsieur le Maire demande qui se porte candidat au poste d'adjoint et précise que le vote se fait à bulletin secret. Madame Laurence ROUAIS se porte candidate à la fonction de 6ème adjoint au maire.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède à l'élection du 6ème adjoint.

Au 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

6ème adjoint : Laurence ROUAIS a obtenu la majorité absolue par 15 voix pour (5 blancs et 2 nuls)

Le conseil municipal proclame Madame Laurence ROUAIS, 6ème adjoint et déclare l'installer immédiatement dans ses fonctions.

2 - Nomination d'un nouveau membre à la commission municipale des affaires scolaires - enfance - jeunesse

Monsieur le Maire fait part du souhait de Madame Laurence ROUAIS, nouvellement élue adjoint au maire, d'intégrer la commission des affaires scolaires - enfance - jeunesse. Il rappelle que cette commission est composée de Bruno BERRAH, Yves BOUCABELLE, Valérie DESGARCEAUX, Yannick DUVIVIER, Philippe GAY, Antoine MARTINEZ, Ludovic LAMBERT, Anita SAZARIN, Claude SUAU, Christian VICENTE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nomination de Madame Laurence ROUAIS à la commission municipale « Affaires scolaires - Enfance - Jeunesse ».

3 - Autorisation de lancer la consultation publique pour les travaux de création d'un club house au tennis club municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la création d'un club house tennis a été prévue au budget 2009 à l'opération n°302.

Afin de réaliser ces travaux, estimés à 120.000,00 € TTC, il propose de lancer une consultation pour attribuer le marché qui sera passé sous la forme de la procédure adaptée. L'avis d'appel public à concurrence sera publié sur le BOAMP et sur le site internet e-marchespublics.com.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour trouver des candidats au marché relatif à la création d'un club house au tennis club municipal.

4 - Autorisation de lancer la consultation pour les travaux d'aménagement de la rue du Cinéma

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'élargissement de la rue du Cinéma a été prévu au budget 2009. Le cabinet GAXIEU en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux a réalisé un avant projet sommaire qui estime le montant à 129.567 € TTC (honoraires et imprévus compris). Cet avant projet sommaire comprend la réfection de la partie haute de la rue. Monsieur le Maire propose d'assurer la réfection également jusqu'à la rue du Square. Cette seconde partie pourrait être réalisée dans le cadre d'une tranche conditionnelle au marché initial.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la consultation pour ce marché de travaux qui comprendra, en tranche conditionnelle, la réfection de la rue du cinéma pour la partie allant de la rue du Square à la parcelle de Monsieur BRENAC. Le marché sera passé sous la forme de la procédure adaptée. L'avis d'appel à concurrence sera publié sur le BOAMP et sur le site internet e-marchespublics.com.

5 - Autorisation de lancer la consultation pour les travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable du chemin des Carrières

Monsieur le Maire rappelle que la réfection du réseau d'alimentation en eau potable du chemin des Carrières a été inscrite au budget de l'eau et de l'assainissement 2009. Le cabinet GAXIEU en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux a réalisé un avant projet sommaire qui estime le montant à 83.720 € TTC (honoraires et imprévus compris).

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la consultation pour ce marché de travaux qui sera passé sous la forme de la procédure adaptée. L'avis d'appel à concurrence sera publié sur le BOAMP dématérialisé et sur le site internet e-marchespublics.com.

6 - Création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, jusqu'à présent, la commune faisait appel à un formateur occasionnel pour dispenser des cours de musique dans les deux écoles. Le statut de formateur occasionnel ne permet d'assurer que 180 heures de cours par an. Or les directeurs des deux établissements souhaiteraient pouvoir bénéficier de plus d'heures de musique par semaine (soit 6h00 à l'école primaire et 2h00 à l'école maternelle, au lieu de 6h00 en totalité les années précédentes).

Il est donc nécessaire de changer de cadre d'emploi. La solution est de s'orienter vers un cadre de la fonction publique territoriale, celui d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (catégorie B), ce qui permet de ne pas être limité en nombre d'heures.

Le conseil, à l'unanimité, décide de créer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (soit huit heures hebdomadaires) à compter du 1er novembre 2009. Les crédits nécessaires à sa rémunération sont inscrits au budget primitif 2010, la part de l'année 2009 étant déjà budgétée.

7 - Autorisation de signer un contrat à durée déterminée avec un musicien intervenant en milieu scolaire

Monsieur le Maire propose de recruter, pour l'année scolaire 2009/2010, un musicien sur le grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. Après appel à candidature, le choix s'est porté sur Monsieur Matthieu CHEDEVILLE-MONZO, titulaire du diplôme universitaire de musicien intervenant.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à durée déterminée avec ce musicien. Le contrat prendra effet au 9 novembre 2009 jusqu'au 30 juin 2010 (vacances scolaires exceptées), à raison de huit heures par semaine. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 360 du grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.

8 - Modification du régime indemnitaire de certains agents communaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'indemnité d'administration et de technicité avait été attribuée à tous les agents par délibération du 19 mars 2005. Il propose d'augmenter l'indemnité d'administration et de technicité d'un adjoint administratif (également agent de surveillance de la voie publique) et d'un brigadier chef principal.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité selon les grades suivants, en fonction des montants de référence annuels réglementaires en vigueur et des coefficients multiplicateurs fixés comme suit :

GRADE	Taux réglementaire moyen annuel au 1.10.2009	Coefficient multiplicateur voté (entre 0 et 8)	Nombre d'agents	Montant annuel
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	447,06	7.66	3	10.273,44
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	461,99	4.97	2	4.592,18
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	467,33	7.34	1	3.430,20
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	473,73	7.96	1	3.770,89
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	447,06	3.83	4	6.848,96
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	461,99	2.52	1	1.164,21
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	447,06	2.61	14	16.335,57
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	473,73	3.09	3	4.391,48
Agent de maîtrise	467,33	5.49	1	2.565,64
ATSEM 1 ^{ère} classe	461,99	2.52	4	4.656,86
Brigadier chef principal	487,60	3.59	2	3.500,97

Monsieur le Maire est chargé de répartir les enveloppes définies ci-dessus entre les agents déterminés.

9 - Demande de subvention exceptionnelle de l'association Via Domitia

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Via Domitia, en charge du club de football, sollicite une subvention exceptionnelle de la commune, pour l'aider à financer des coupes données lors d'un tournoi. Il rappelle que la subvention annuelle qui lui est allouée est de 2.000 euros. Il rappelle également qu'en 2008 la commune a acheté des médailles pour cette association pour un montant de 238 euros.

Le conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Via Domitia d'un montant de 450 euros.

Cette somme sera prélevée sur le budget principal 2009 de la façon suivante :

Article 6574218 « Subventions diverses » :	- 450,00 €
Article 6574122 « Subvention à Via Domitia »	+ 450,00 €.

10 - Fixation des tarifs des sorties et activités proposées par l'ALSH 11/17 ans durant les vacances de Toussaint 2009

Monsieur le Maire informe le conseil que, durant les vacances de Toussaint 2009, l'accueil de loisirs sans hébergement destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans organise des sorties, soirées et activités payantes. Sur avis de la commission affaires scolaires en charge de la jeunesse, le conseil municipal fixe les tarifs suivants (tarif plein et tarif destiné aux allocataires de la CAF et de la MSA) :

ACTIVITES	Tarif plein	Tarif CAF / MSA
Sortie à Carcassonne	15,00 €	10,40 €
Sortie bowling et cinéma	10,00 €	7,70 €
Sortie volley à Montpellier	5,00 €	2,70 €
Soirée Halloween	5,00 €	2,70 €
Stage culturel de La Domitienne	5,00 €	

11 - Fixation du tarif séjour ski organisé par l'ALSH 11/17 ans durant les vacances de février 2010

Le conseil décide de reporter cette question, le centre d'hébergement choisi par la commission municipale en charge de la jeunesse n'ayant pas confirmé la réservation du séjour. Un autre séjour sera proposé lors de la prochaine séance de conseil.

12 - Création du syndicat mixte du parc régional d'activités économiques sur le site de Montady/Maureilhan/Colombiers

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du conseil de communauté La Domitienne, en date du 3 juin 2009, autorisant la création du syndicat chargé de créer et d'animer un parc régional d'activité économique (PRAE) sur le site de Montady/Maureilhan/Colombiers. La constitution de ce syndicat est soumise à l'approbation de ses statuts par les collectivités adhérentes.

Le conseil, à la majorité (par deux abstentions), approuve la création du syndicat mixte du parc régional d'activité économique sur le site de Montady/Maureilhan/Colombiers. Il autorise la communauté de communes La Domitienne à adhérer à ce syndicat.

13 - Création d'une commission intercommunale d'accessibilité aux handicapés

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du conseil de communauté La Domitienne, en date du 16 septembre 2009, autorisant la création d'une commission intercommunale d'accessibilité aux handicapés, et ce afin de se conformer à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'objet de cette commission est de constater l'état d'accessibilité aux personnes handicapées du cadre bâti existant, des transports, de la voirie et des espaces publics ainsi que d'apporter des propositions pour améliorer la situation.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la création de cette commission et précise qu'il faut procéder à la nomination d'un représentant titulaire de la commune pour y siéger et d'un représentant suppléant.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la création d'une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées. Il désigne Madame Yannick AMEIL-RODIERE comme représentant titulaire de la commune à cette commission, et Monsieur Yves BOUCABELLE comme représentant suppléant.

14 - Reconduction du bail signé avec Orange pour l'implantation de la station relais située au château d'eau

ORANGE propose de résilier par anticipation le bail, signé le 7 février 2005 avec la commune, pour l'implantation de la station relais téléphonique, située au Château d'eau, afin d'en signer

un nouveau pour une durée de 12 ans. Le conseil préfère reporter cette question afin d'entamer une procédure de négociation avec cet opérateur téléphonique.

15 - Avenant n°1 au contrat de concession de distribution publique de gaz

Monsieur le Maire fait état d'un courrier adressé par GRDF qui propose un projet d'avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz signé entre GRDF et la commune, afin de rendre conforme le contrat à l'article 11 du décret du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions de réseaux publics de distribution de gaz naturel.

Ce décret offre la faculté aux collectivités de contribuer financièrement aux travaux de raccordement de nouveaux clients lorsque la rentabilité financière du raccordement n'est pas intéressante pour GRDF. Ce décret instaure également un droit de suite qui permet aux collectivités de se faire rembourser par GRDF le coût de ces travaux de raccordement lorsque la zone est devenue rentable. Et ce, sur une durée de huit ans à partir de la réalisation des travaux.

Le conseil préfère reporter cette question lors d'une prochaine séance car il souhaite obtenir plus de renseignements sur les conséquences de cet avenant pour la commune.

16 - Proposition d'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier adressé par le Conseil général par lequel il indique que la loi du 30 décembre 2006, relative à l'eau et aux milieux aquatiques, fait désormais obligation aux Départements de mettre à disposition des collectivités une assistance technique dans les domaines de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, de la protection de la ressource en eau ou de la protection des milieux aquatiques.

La commune de Nissan peut solliciter l'assistance technique du Département pour le domaine de l'assainissement collectif. Cette assistance se concrétise par une convention entre la commune et le Département qui détermine le contenu, les modalités et la rémunération de cette mise à disposition à la commune des services du Département.

Le Département établit un barème pour la participation des collectivités qui bénéficient de ses prestations d'assistance technique. Pour l'assainissement collectif, le Département a fixé son tarif 2009 à 0,40 € par habitant. Pour la commune de Nissan, le coût de cette assistance s'élève à 1.230 € par an (pour une population de 3075 habitants).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition des services du Département dans le domaine de l'assainissement collectif. Il décide d'inscrire la somme de 1.230 € au budget du service public de l'eau et de l'assainissement 2009.

17 - Modification de la délibération du 15 mai 2009 fixant le tarif de location des salles communales et de leur caution

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération en date du 15 mai 2009 par laquelle il a fixé les tarifs de location des trois salles communales (Galabru, Balayé et petite salle centre socio). Cette délibération précisait que ces salles sont gratuites pour les associations sans préciser de quelles associations il s'agit.

Aussi le conseil municipal décide de compléter cette délibération en ajoutant que ces salles sont gratuites exclusivement pour les associations nissanaïses. Pour les autres, elles doivent s'acquitter du tarif de 1.200 € pour la salle Michel GALABRU (comme les personnes extérieures) et de 300 € pour la salle Jean Pierre BALAYE.

18 - Convention d'utilisation de la salle de musique avec l'association Nissan Music

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération en date du 28 janvier 2009 par laquelle il avait approuvé un projet de convention de mise à disposition de la salle de musique située au plan d'eau avec chacun des trois groupes de musique qui l'occupe.

Il informe l'assemblée qu'il a reçu Monsieur Patrick TREMOULET, président de l'association Nissan Music, qui se propose de fédérer les différents groupes utilisant la salle et de se porter garant de la salle pour chacun d'eux. Monsieur le Maire propose d'étudier une nouvelle convention de mise à disposition avec l'association Nissan Music et d'annuler les trois autres. Le conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention de mise à disposition de la salle de musique avec l'association Nissan Music en substitution de celle signée avec les trois groupes de musique occupant la salle.

19 - Demande de l'association Les Ptis Lutins d'occuper une salle communale

Le conseil décide de reporter cette question car il préférerait qu'elle soit d'abord étudiée par la commission municipale en charge des associations.

20 - Consultation nationale de la population contre la privatisation de La Poste

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la votation citoyenne contre la privatisation de La Poste s'est déroulée sur Nissan du mercredi 30 septembre au samedi 3 octobre 2009. Elle a donné les résultats suivants :

370 votants

3 bulletins « oui » à la privatisation

367 bulletins « non » à la privatisation.

Suite à cette votation, le conseil se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009 et demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

Questions diverses

→Congrès des Maires

Monsieur le Maire informe le conseil que, le congrès des Maires aura lieu, cette année, du 17 au 19 novembre 2009. Il demande à l'assemblée si des conseillers souhaitent s'y rendre. Trois conseillers et le Maire sont intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal close.